



Lamotte Beuvron, le 29 juin 2011

Le Président

COPIE DE LA LETTRE AUX CLUBS

N.REF : **N° 11-546/TVA**

☎ 02 54 94 46 63 - Fax : 02 54 94 46 18

Email : lequitationenperil@ffe.com

L'équitation française en péril,

Après la condamnation des Pays-Bas, de l'Allemagne et de l'Autriche, la France est sous le coup d'une procédure devant la Cour de Justice de l'Union Européenne visant à passer à très court terme la TVA du secteur cheval et des activités équestres de 5,5 à 19,6% soit 240 % d'augmentation fiscale.

Les incidences d'une telle mesure seraient désastreuses pour ceux qui montent à cheval et pour l'ensemble de la filière équestre notamment :

- Coup de frein sur le pouvoir d'achat d'un million de familles françaises qui ont choisi l'équitation comme loisir sportif et éducatif.
- Arrêt net de la progression du nombre d'entreprises du secteur, essentiellement dans les territoires ruraux, et de la progression d'environ 1 000 emplois complémentaires par an depuis 2004,
- Perte quasi immédiate de près de 6 000 emplois principalement dans les très petites entreprises proposant l'enseignement de l'équitation,
- Recul de l'élevage, fleuron français de notre patrimoine et de la biodiversité qui perdrait sa raison d'être face à une chute rapide de la demande,
- Retour à des pratiques de travail illicites et d'associations non fiscalisées pour tenter le maintien au point mort des activités.

Aucune filière économique ne peut supporter sans dommages graves une hausse de la fiscalité 7 fois supérieure à l'augmentation du coût de la vie.

Parce qu'elle offre une activité sportive de pleine nature, au contact des animaux, l'équitation est une activité saine, bonne pour la santé et le moral. Elle contribue au rapprochement des personnes de tous les âges et de tous les milieux, elle est facteur d'intégration sociale et facilite le lien urbanité-ruralité qui garantit le dynamisme et les valeurs des territoires ruraux en s'inscrivant dans la démarche du développement durable.

Vous trouverez ci-joint un projet de dispositif fiscal de sauvegarde des entreprises équestres et de leurs emplois réalisé par la FFE ainsi qu'un dépliant sur l'équitation et la TVA.

Tous, nous devons expliquer aux décideurs cette alternative. Elle est possible.

Sachons anticiper, contactons nos élus Maire, Conseiller Général et Régional, Députés et Sénateurs qui sont en mesure d'agir en faveur d'un cadre fiscal adapté pour l'équitation.

Soyons acteurs de notre avenir.

Bien à vous,

Serge Lecomte